

**Crise ferroviaire :
ne pas se tromper de
cible**

**Europacity :
une aberration
environnementale**

**Qu'est-ce qu'un
perturbateur
endocrinien**



VACANCES

Echange
de résidences,
quelles précautions ?

LE LIVRE : un bien culturel

Sujet d'été par excellence, «le livre et la lecture» pose néanmoins quelques problèmes d'ordre économique et social. Ici, comme dans d'autres secteurs, de grands groupes tirent leur épingle du jeu tandis que des acteurs plus faibles, les librairies de quartier notamment, sont fragilisés par la concurrence et les mutations du marché.



ECOTAXE : APRES L'ABANDON, L'ARDOISE



DR

Dans la plupart des pays européens, les poids lourds payent. Le seul pays où les poids lourds étrangers ne payent pas en le traversant, c'est la France.

L'écotaxe, née lors du Grenelle de l'environnement en 2007, prévoyait de taxer les poids lourds de plus de 3,5 tonnes sur certains tronçons du réseau routier français. Elle devait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2014, mais face à différents problèmes techniques ainsi qu'à la mobilisation des «Bonnets rouges» en Bretagne, elle a été suspendue en novembre 2016. Depuis l'abandon de l'écotaxe, l'addition est faramineuse, la facture s'élèverait déjà à plusieurs milliards d'euros.

Pour collecter l'écotaxe, le gouvernement Fillon a élaboré un partenariat avec le secteur privé. Le choix s'est arrêté sur le groupe Italien Autostrade, allié à plusieurs entreprises françaises comme Thales, SNCF et SFR. Le consortium choisi a été baptisé «Ecomouv». Il devait collecter l'écotaxe pour le compte de l'Etat et se rémunérer en récupérant environ 20 % des recettes. Mais, dès le départ, le fait que l'Etat ait confié la collecte d'un de ses impôts à une société privée étrangère, a posé un gros problème. Un autre problème est lié aux choix technologiques avec les portiques installés au-dessus des routes, système déjà obsolète lors de sa mise en place. Il est aujourd'hui trop coûteux de les désinstaller.

L'écotaxe devait aussi servir à renflouer les caisses de l'agence AFITF (Agence de financement des infrastructures de transport de France), qui supervise et finance les grands projets routiers ou ferroviaires dans notre pays.

Il manque 1,5 à 2 milliards de recettes à l'AFITF. Cet argent manque à SNCF Réseaux pour rénover notre réseau ferré, à VNF pour nos voies fluviales, aux grandes agglomérations pour la participation de l'Etat aux nouvelles lignes de bus, de tramway, de téléphérique, etc. Il y a une dégradation des chaussées et des ouvrages d'art. L'Etat ne met plus assez d'argent. Les spécialistes disent qu'on pourra très vite arriver à une situation préoccupante si on n'y prend pas garde.

D'après la lettre de France Culture du 26 mai 2017

COUPS DE GUEULE

LES PORTES, S'IL VOUS PLAÎT !

Nous sommes tous censés être conscient des problèmes liés au réchauffement climatique, à part peut-être le nouveau président des Etats-Unis. Après la COP 21, une majorité de pays s'est engagé à prendre des mesures pour la planète. Des campagnes d'information nous sensibilisent aux économies d'énergie et au développement durable. Les automobilistes et les consommateurs se doivent de culpabiliser s'ils n'adoptent pas les principes préconisés.

Dans ce contexte, qu'une enseigne de la grande distribution, dans une agglomération en Rhône-Alpes, maintenance, au rayon surgelé d'un hypermarché, des équipements énergivores est irresponsable. Tous les linéaires frigorifiques, armoires et bacs sont dépourvus de portes laissant l'énergie se disperser. Les rayons frais réfrigérés non clos sont tout aussi critiques. A quand un investissement respectueux de l'environnement, alors que d'autres enseignes ont fait le choix de s'équiper pour limiter leur consommation énergétique.

Christian Méchain

LA POSTE N'EST PLUS CE QU'ELLE ÉTAIT !

Le service rendu par la poste jusqu'à aujourd'hui concernant l'envoi des chèques (CCP ou bancaires) au CCP pour créditer son compte a été réformé. L'envoi de l'enveloppe T était "gratuite" assurée par "la poste" elle-même. Eh bien depuis janvier 2017 il faut affranchir son courrier !... Il n'y a pas de petites économies à "la poste" d'autant que les titulaires d'un CCP paient chaque trimestre des frais de compte.

Cherchez l'erreur...

Françoise Richel

A VOTRE AVIS

BOITE DE MÉDICAMENT INCOMPLÈTE

Lors du renouvellement de mon traitement c'est dans ma pharmacie habituelle que je viens chercher mon médicament générique, une boîte de 84 comprimés dont le coût est moins élevé.

À peine sorti, intrigué par le bruit de la boîte je l'ouvre, et je découvre qu'il manque une des douze plaquettes de 7 comprimés.

Je m'adresse à la personne qui vient de me servir. Tout de suite c'est la suspicion, j'aurai pu moi-même en être l'auteur, car la pharmacie ne peut pas en être responsable et il ajoute les robots ne se trompent jamais. Apparemment je serai coupable de ce que j'ai constaté.

Je n'avais aucun a priori, je ne portais aucune accusation, j'étais tout simplement désemparé par cette situation dont il est impossible de connaître l'origine. Je précise que les chaînes de conditionnement ne sont pas infaillibles et que les bugs informatiques existent aussi.

Le lendemain une nouvelle boîte m'attendait, j'en ai vérifié le contenu avec la pharmacienne. Dorénavant je serai vigilant.

Ch.M



■ Page 2: Actualités

Ecotaxe : après l'abandon, l'ardoise

■ Page 4 à 6: Vie nationale

Face à la crise du transport ferroviaire, ne pas se tromper de cible

Europacity, une aberration environnementale

Pollution : qu'est-ce qu'un perturbateur endocrinien ?

■ Pages 7 à 12 : dossier



LE LIVRE : un bien culturel

■ Pages 13 à 14 : Vie locale

Indre-et-loire • Somme • Ain

■ Page 15 : Fiche pratique

Echange de résidences, quelles précautions ?

ÉDITO

Le marketing politique grand vainqueur de l'élection présidentielle

Le mouvement En Marche a lancé sa campagne présidentielle très précocement, bien avant les primaires. En se revendiquant ni de droite, ni de gauche, il a jeté le trouble parmi les électeurs. Mais, nous le savons, ce mouvement est en fait intégralement ultra libéral.

Sa rhétorique est une machine à fabriquer des histoires et à formater les esprits. Derrière les campagnes électorales victorieuses se cachent les techniciens sophistiqués du *storytelling management*. Macron, avec l'appui des milieux financiers et leurs réseaux politiques, a su capter à son profit l'exaspération devant la dégradation des conditions de vie sociale, devant les inégalités indécentes, devant les mensonges politiques à répétition, devant les gâchis d'une société qui ne ménage ni les humains ni la planète.

Le candidat Macron a été élu avec seulement 24 % des voix au premier tour, avec des scores très serrés entre les quatre principales formations. Au

AVEC LE GOUVERNEMENT

D'ÉDOUARD PHILIPPE,

PLUS DE SECRÉTAIRE

D'ÉTAT DÉDIÉ À LA

CONSOMMATION

second tour il a bénéficié du vote des citoyens qui refusaient l'accession possible au pouvoir de Marine Le Pen.

Aux élections législatives, Macron a bénéficié au maximum de l'effet de levier du quinquennat et l'inversion du calendrier. Une abstention massive a réduit cet impact.

Le modèle ultra libéral se confirme, où la casse sociale et la paupérisation de toute une partie de la société, se profilent...et particulièrement pour les retraités.

Plus rapide qu'un débat à l'Assemblée, plus facile qu'une négociation avec les syndicats et plus pratique que le 49-3 : les ordonnances.

Le président qui se veut « jupitérien » entend faire passer par ordonnances, en pleine période estivale, un programme de réformes bouleversant le droit du travail et aggravant encore la « loi travail », pour une adoption de ses décisions avant la fin de l'été, et sans débat au Parlement.

Nous aurons à conduire la bataille contre la transcription des dispositions de l'état d'urgence dans la loi commune, qui ferait de la législation française la plus restrictive d'Europe.

Avec la mise en place du gouvernement Edouard Philippe, nous avons pu constater que nous n'avons plus de secrétaire d'état dédié, pourtant le consommateur a besoin et aura besoin, d'être défendu.

La protection des consommateurs nécessite un service public, apte à exercer les missions essentielles de contrôle et de sanction dans les domaines de la concurrence, de la consommation, de la loyauté des pratiques et des transactions, de la sécurité des produits et des services.

Dernière minute : nous apprenons que la « pensée complexe » du président ne se prête pas aux interviews et que par conséquent cette tradition sera supprimée le 14 juillet.

L'hyper présidence est en marche, la démocratie, elle, est en déclin.

Christian Méchain, rédacteur en chef

AGENDA

Juillet

20 Bureau national

21 Journée mondiale de la malbouffe

Août

7 Journée internationale de l'éducation

12 Journée internationale de la jeunesse

17 Bureau national

19 Journée mondiale de l'aide humanitaire

2017 Année internationale du tourisme durable pour le développement

“ Vous trouverez aussi nos articles dans le journal « ENSEMBLE » des syndiqués de la CGT et dans le magazine « VIE NOUVELLE » de l'Union confédérale des retraités CGT ”

Information Indecosa. Case 1-1. 263, rue de Paris- 93516 Montreuil CEDEX –

Tél. : 01 55 82 84 05 Fax : 01 48 18 84 82

email : indecosa@cgt.fr Site : www.indecosa.cgt.fr

Directeur de la publication : Claude Bruley . Rédacteur en chef : Christian Méchain .

Comité de rédaction : Solange Fasoli, Arnaud Faucon, Alicia Girardin, Christian

Méchain . Rédaction dossier : Michèle Berzosa . Iconographie et mise en page : Pascale

Lecomte • Bimestriel imprimé par Imprimerie Grenier. 115/117 avenue

Raspail 94250 Gentilly. Prix de vente : 4 euros au numéro. 6 numéros

par abonnement annuel : 20 euros. N° de commission paritaire : 0420

G 86486. Imprimé sur papier recyclé.



Face à la crise du transport ferroviaire, ne pas se tromper de cible



Dernièrement, six organisations liées au transport (FNAUT, FNTV, GART, Régions de France, TDIE, UTP) avec quelques élus ont interpellé et fait des propositions aux candidats à la présidentielle.

Si nous partageons la demande de sanctuarisation des financements publics et de baisse de la TVA à 5,5% sur le transport ferroviaire, nous nous opposons à la demande d'expérimentation de la concurrence dans les trains régionaux (TER) avant la date de 2026 (décidée en conseil des ministres des transports européens) et autres propositions néolibérales comme la remise en cause du droit de grève.

Le principal problème est l'endettement du système ferroviaire qui s'élève à 53 milliards (dont 45 milliards pour SNCF-Réseau) générant 1,5 milliards de frais financiers par an. Cette dette est celle de l'Etat qui a contraint la SNCF à emprunter sur les marchés financiers pour le tout TGV. Cette politique, adossée au désengagement financier de l'Etat, a pénalisé pendant des années les investissements sur le réseau classique vieillissant, source d'incidents répétitifs et de retards pour les usagers.

Les infrastructures ferroviaires doivent être du ressort de l'Etat (comme le

réseau routier) et ne doivent pas être prises en compte dans le prix du billet. Nous exigeons la transparence sur le coût véritable du kilomètre train. L'Etat doit assumer son rôle de stratège et contraindre la SNCF à utiliser l'argent public dans le développement du Service Public Ferroviaire SNCF sur le territoire français et pas en investissant dans le tout routier (Cars Macron, covoiturages, filières routières FRET...) ou en rachetant des entreprises dans le monde entier, tout cela au détriment de l'investissement public.

Politique d'austérité

Avec la politique d'austérité qui pèse sur les régions, que fera la concurrence privée de mieux dans un système dégradé, à part prendre quelques marchés rentables dans certaines régions avec l'argent public et récupérer du matériel ferroviaire payé par le contribuable. Quant aux lignes qualifiées de « secondaires », il n'y a aucune garantie pour l'avenir. Déjà on voit sur le territoire les conséquences avec des lignes fermées faute d'entretien et remplacées par des bus de substitution pour faire la liaison (Ex: Clermont-Saint Etienne).

Ceux qui prônent l'ouverture à la concurrence ont la mémoire courte! Au sein du transport ferroviaire même, la libéralisation du transport de marchandises, il y a une dizaine d'années, s'est traduite par un effondrement de la part modale du chemin de fer par rapport à la route! Et l'appel d'offre lancé par l'Etat l'an dernier pour la reprise des trains de nuit qu'il a sacrifiés n'a reçu aucune réponse... Comment peut-on croire dès lors que l'ouverture à la concurrence pour le transport ferroviaire de voyageurs serait favorable à ceux-ci?

Convergence des luttes

Enfin, ce n'est pas en opposant les usagers aux cheminots que l'on défendra le rail, mais bel et bien en faisant converger leurs intérêts et leurs luttes. Concernant les mouvements de grèves, la SNCF a même avoué que cela ne représente qu'une minorité des causes de suppressions de trains. On voit bien ici que ce sont les orientations prises par la direction de la SNCF encouragées par le gouvernement qui fragilisent l'entreprise publique et non les cheminots qui semblent être ici des boucs émissaires faciles.

Ce n'est pas en cassant le thermomètre que l'on fait baisser la température! Rappelons que les grandes grèves de 1995 permirent le développement des circulations régionales et interrégionales et la mise en échec du contrat de plan qui prévoyait la fermeture d'un tiers du réseau ferré national de 1995 à 2000! Les grèves constituent l'un des symptômes d'un système ferroviaire déficient mais elles n'en sont nullement la cause.

Nous revendiquons un service public ferroviaire au service de tous les citoyens de notre pays, selon les principes d'égalité d'accès à ce service et de continuité du territoire.

Communiqué commun Convergence rail / Indécosa-CGT Avril 2017

Europacity, une aberration environnementale

Imaginé comme un nouveau quartier du Grand Paris, le mégaprojet Europacity, dans le Val-d'Oise, au prétexte de désenclaver et de dynamiser un territoire paupérisé, a tous les atouts de la spéculation immobilière...

La perspective de voir émerger un mégacentre commercial et de loisirs dans le nord de Paris, entre les aéroports de Roissy et du Bourget, mobilise de plus en plus les consciences. Le 21 mai, ses opposants ont investi le triangle de Gonesse à l'appel d'une dizaine d'associations du Val-d'Oise et de Seine-Saint-Denis, des syndicats (CGT, Solidaires) et des partis politiques (Front de gauche, EELV), pour des plantations collectives. Pour eux, il s'agit de « premier acte de réappropriation citoyenne » de dizaines d'hectares de terres agricoles menacées de bétonnage par Europacity.

Porté par Immochan, la filiale immobilière du groupe Auchan, en partenariat avec un investisseur chinois (Dalian Wanda, spécialisé dans l'immobilier et le divertissement), ce projet prévoit l'urbanisation de 80 hectares pour créer un temple dédié à la consommation d'ici à... 2024.

À l'heure de la transition écologique, Alliages et territoires (filiale d'Immochan) a beau mettre en avant un projet « écoresponsable », le sacrifice de 240 hectares de terres agricoles a du mal à passer. Après la COP21, dans une région saturée sur le plan de l'urbanisation, il est étrange d'utiliser les dernières parcelles agricoles pour les bétonner.

Sans oublier non plus que construire un centre commercial est avant tout une histoire de spéculation financière et immobilière. Ses promoteurs ont beau s'en défendre, Europacity est sans nul doute une affaire juteuse. « La puissance publique exproprie des terres au prix agricole (5 à 6 euros du m²); après elle modifie le PLU (plan local d'urbanisme) pour rendre ces terres urbanisables, les vend aménagées, ce qui multiplie par dix le prix et au final, la foncière, ici Immochan, multiplie encore par dix en louant les locaux au m².

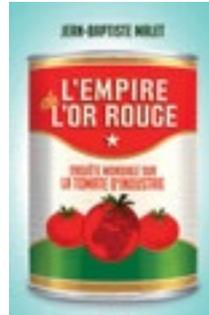
**D'après L'Humanité du 22 mai 2017 – A. Chaignon
A relire le IN n°167 de mai-juin 2016 "Europacity, la démesure d'un centre commercial".**



D.R.

EN BREF...

Alimentaire industriel La civilisation de la tomate



Jean-Baptiste Malet, journaliste, a mené une enquête au long cours sur quatre continents. Il présente cette géopolitique de la « malbouffe » dans *Le Monde diplomatique* de juin 2017.

Le concentré de tomate est le produit industriel le plus accessible de l'ère capitaliste. Si, malgré sa couleur rouge, le « tomato ketchup » n'a pas le goût de la tomate, c'est que sa teneur en concentré varie entre 30% et...6%

selon les fabricants, pour 25% de sucre en moyenne. Et dopé à l'amidon modifié, aux épaississants et aux gélifiants. Les multinationales du ketchup, de la soupe ou de la pizza achètent directement auprès de « premiers transformateurs » capables de fournir du concentré industriel à très bas coût et en très grande quantité. En Californie, en Chine et en Italie, quelques mastodontes transforment à eux seuls la moitié des tomates d'industrie de la planète.

L'empire de l'or rouge. Enquête mondiale sur la tomate d'industrie. Éditions Fayard, 2017.

Santé (1)

La malbouffe cause plus de maladies que tabac, alcool et sexe réunis

L'organisation d'experts britannique Global Panel, qui étudie les enjeux liés aux ressources alimentaires et à la nutrition, a publié un rapport détonnant. Si ce rapport sensibilise aux enjeux liés aux problèmes d'insuffisance alimentaire, il met en garde les pays développés ou en voie de développement contre la malbouffe. En 2050, 3 milliards de personnes seront atteintes de surpoids ou d'obésité, selon un rapport du 23 septembre publié par la FAO.

D'après Th. Durand - lepoint.fr - octobre 2016

Santé (2)

« Maladie du soda », conséquence de la malbouffe

La NASH ou la Stéatohépatite non-alcoolique, est plus connue sous le nom de la maladie du soda. Cette affection est récente, puisqu'elle n'est reconnue que depuis 2012. Et pourtant, on estime à 3 voire 6 millions le nombre de français atteints. La NASH est dite « silencieuse ». Elle ne provoque aucun symptôme ni douleur pendant de nombreuses années, jusqu'à ce que la cirrhose se déclare. De plus, la maladie du soda est très souvent accompagnée de comorbidités (troubles associés) tels que le diabète ou l'obésité. Cette affection est un phénomène inquiétant puisqu'il est de plus en plus fréquemment rencontré chez les adolescents. De quoi tirer la sonnette d'alarme.

D'après Ch.D. - obesite.com - mars 2017

POLLUTION

Qu'est-ce qu'un perturbateur endocrinien ?

Un perturbateur endocrinien (PE) est un agent chimique capable d'interférer dans le système hormonal d'un organisme. Pour rappel, les hormones sont des molécules messagères secrétées dans le sang par des glandes spécialisées pour réguler à distance le comportement de certains organes ou tissus. Elles régulent de très nombreux comportements et mécanismes de notre corps, tels que la croissance et la puberté, la température corporelle, le métabolisme de graisses, la faim ou la satiété, le sommeil, la libido, le niveau d'insuline, le rythme cardiaque, etc.

Parmi les perturbateurs endocriniens, on trouve des substances produites intentionnellement pour leur effet hormonal (contraception, traitement de la stérilité, etc.). Après leur prise, ces hormones naturelles ou de synthèse sont rejetées en partie dans l'urine et la matière fécale. Ces rejets persistent dans l'environnement de nombreuses années.

Présents dans de nombreux produits de consommation...

On trouve également, parmi les perturbateurs, des substances dont le but premier n'est pas de produire un effet sur le système endocrinien, à l'image du bisphénol A. Ce dernier est présent dans beaucoup de produits du quotidien – emballages alimentaires plastifiés, mais aussi lunettes, certains composites dentaires, tickets thermiques des caisses enregistreuses ou revêtement interne des boîtes de conserve ; Il est également présent dans certains cosmétiques, qui comportent par ailleurs d'autres perturbateurs, comme des parabènes ou des phtalates.

Certains pesticides comportent des composés dits « organochlorés » (littéralement, qui comportent au moins un atome de chlore) comme le chlordane ou le DDT. Malgré l'interdiction de ces produits en France (respectivement en 1993 et en 1971), ils sont toujours à

l'origine de cancers et de maladies endocriniennes aujourd'hui.

Des perturbateurs endocriniens, les composés perfluorés, sont aussi contenus dans les matières imperméabilisantes comme dans les textiles antitaches et dans certains emballages alimentaires cartonnés ou plastifiés. Ils peuvent être à l'origine de cancers de la prostate ou de stérilité.

Enfin, pour rendre certains produits moins inflammables, comme les plastiques, les textiles (rideaux, tapis, etc.) ou les équipements électriques, des « composés polybromés » sont ajoutés. Ils peuvent avoir des effets au niveau des fonctions hépatiques, thyroïdiennes et œstrogéniques

...mais aussi dans les milieux naturels

Plus rares, certains perturbateurs endocriniens sont produits naturellement en petites quantités par des plantes, comme les phyto-œstrogènes (germe de luzerne, soja, froment, etc.)

Les êtres humains ne sont pas les seuls à être contaminés puisque l'on retrouve régulièrement des traces de ces perturbateurs dues aux activités humaines dans des milieux naturels que l'on pensait jusqu'ici préservés, comme les forêts primaires ou les fonds

marins profonds, dans lesquels ont été retrouvées des traces importantes de certains perturbateurs endocriniens (les PCB et les PDBE).

En 2013, un rapport commun de l'OMS et du PNUE indiquait que près de 800 produits chimiques sont connus ou soupçonnés d'interférer avec le système hormonal humain.

La particularité des perturbateurs endocriniens est qu'une très faible dose peut suffire à augmenter les risques de développement de certaines maladies en lien avec le système hormonal, car la quantité d'hormones secrétées est généralement faible pour fonctionner de manière efficace. Les individus sont plus vulnérables aux perturbateurs endocriniens pendant les périodes importantes dans le développement biologique du corps humain, comme la gestation ou la puberté.

Certains perturbateurs endocriniens peuvent également produire des effets qui se transmettent entre les générations. La hausse des maladies liées au système hormonal constatée aujourd'hui peut donc s'expliquer par une exposition des générations précédentes à des perturbateurs endocriniens.

D'après Gary Dagorn - lemonde.fr

– mars 2017

PERTURBATEURS ENDOCRINIENS : NOUVEL ÉCHEC DE BRUXELLES

L'Europe n'est toujours pas dotée d'une réglementation des perturbateurs endocriniens. Faute de majorité, la Commission européenne a renoncé, pour la troisième fois, à présenter au vote ses « critères d'identification ».

Ce sont les représentants des Etats membres de l'Union européenne, rassemblés mardi 28 février au sein du comité permanent de la chaîne alimentaire et de la sécurité animale, qui devaient examiner sa proposition. Les critères devraient en permettre d'interdire ces substances chimiques capables d'interagir avec le système hormonal des êtres vivants, et reliées à une multitude de maladies courantes : cancers (sein, prostate, testicule), infertilité, malformations congénitales, obésité et diabète, mais aussi troubles de développement comme l'autisme, l'hyperactivité et une diminution du quotient intellectuel.

Ces substances chimiques, omniprésentes dans l'environnement humain, représentent un enjeu sanitaire majeur pour les années à venir, mais restent mal connues du grand public.

D'après St. Foucart – lemonde.fr – février 2017



Sujet d'été par excellence, « le livre et la lecture » pose néanmoins quelques problèmes d'ordre économique et social. Ici, comme dans d'autres secteurs, de grands groupes tirent leur épingle du jeu tandis que des acteurs plus faibles, les librairies de quartier notamment, sont fragilisés par la concurrence et les mutations du marché. État des lieux.

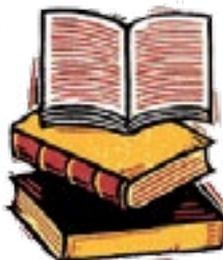
LE LIVRE

Un bien culturel

Le livre est un objet complexe. Il est à la fois une œuvre culturelle et artistique par son contenu, et un bien marchand dépendant d'une filière économique et de ses divers acteurs. Cette filière est le premier producteur de contenus culturels en France. De l'auteur au lecteur, le livre passe chez l'éditeur, l'imprimeur, le distributeur et le grossiste, puis les détaillants et les bibliothèques. Aujourd'hui dématérialisé, le livre s'est découvert de nouveaux diffuseurs dans un marché en continuelle évolution.

Des mutations constantes

Depuis longtemps la vente des livres s'est repandue au-delà des traditionnelles librairies. Déjà au XIX^e siècle, l'apparition des rayons livres dans les grands magasins représente une première menace vécue par les libraires. Dans les années 70, la FNAC introduit elle aussi un rayon librairie dans ses surfaces de ventes initialement dédiées à la photo (1974, ouverture de la FNAC Montparnasse, multiproduit, à Paris). Puis les distributeurs alimentaires comme Leclerc se mettent à vendre des biens culturels. Aujourd'hui, la concurrence provient principalement du commerce électronique. Ces mutations constantes ont donné naissance à de grands groupes capitalistiques qui se sont emparés du commerce des livres, un marché qui représentait 5,7 milliards d'euros en 2015 (soit 53% du chiffre dégagé par l'ensemble des biens culturels, musique, vidéo, jeux vidéos). Ce marché du livre neuf se partage entre les librairies indépendantes, les grandes surfaces culturelles, les hypermarchés généralistes, le courtage (démarchage) et les abonnements aux clubs spécialisés, la vente en ligne (vente des ouvrages papier et dématérialisés). Ajoutons à cela la vente des livres d'occasion difficile à estimer mais non négligeable dans la pratique et à forte croissance.



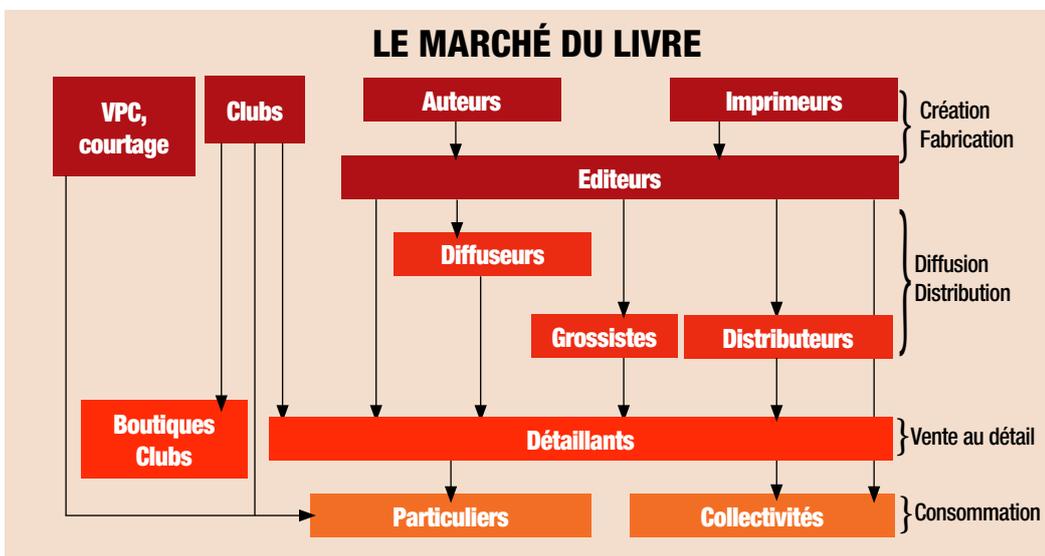
Ce marché a connu un événement essentiel en matière de régulation : la loi sur le prix unique dite loi Lang (lire page 10). Cette loi, de l'avis de tous les observateurs, a sauvé les librairies indépendantes en leur permettant d'afficher les mêmes prix que les mastodontes du secteur. Néanmoins, si elles ne semblent

pas totalement menacées de disparition, leur situation reste fragile. Les ventes continuent de décliner. S'ajoutent à ce déclin, les problèmes dus à la hausse des loyers dans les villes et celle des frais de transport à leur charge.

Des pratiques d'achat diverses

Mais les « petites » librairies ne sont pas les seules à souffrir. Pour d'autres raisons, les grands groupes ont aussi connu des déboires. Virgin et le réseau des librairies Chapitre ne se sont pas remis d'une gestion calamiteuse et d'une recherche de profit maximum. En 2013, l'un disparaissait du marché, l'autre bradait ses établissements. Dans les deux cas, la casse sociale s'est avérée dramatique. La FNAC, elle-même, a depuis quelques années choisi de consolider ses résultats en diversifiant son activité. Elle propose maintenant à ses clients d'acheter aussi bien des livres que des cafetières et autres ustensiles culinaires. Son offre en librairie s'est notablement réduite et uniformisée, le conseil aux lecteurs n'est plus une priorité, le management a participé à la déresponsabilisation des vendeurs. Enfin, la FNAC a ouvert un site de vente en ligne en 1999 (Amazon ouvre son site français en 2000). Un canal de vente qui semble rentable puisque les actionnaires du groupe Chapitre, s'ils se sont débarrassés des librairies physiques, ont choisi de conserver le portail web.

Du point de vue des lecteurs, les pratiques d'achat se sont naturellement diversifiées. Si le commerce électronique progresse chaque année, les librairies physiques ne sont pas pour autant délaissées, notamment par les « gros » lecteurs. Commerces physique et en ligne sont complémentaires. Les clients des librairies restent sensibles à la relation humaine, aux compétences des libraires professionnels, aux animations et événements organisés par ceux-ci. Si la profession, particulièrement les librairies de petite et moyenne taille, souffre de difficultés économiques importantes et d'une véritable fragilité - le résultat d'une année entière peut dépendre de la publication d'un best-seller comme Harry Potter -, si les soutiens sont insuffisants, les librairies traditionnelles, en revanche, bénéficient encore d'un réel attachement des lecteurs. ■



Les clients des librairies restent sensibles à la relation humaine, aux compétences des libraires professionnels, aux animations et événements organisés par ceux-ci.

Les Français et la lecture

Une bonne nouvelle : il semble que les divers loisirs, notamment audiovisuels, n'ont pas encore fait oublier le plaisir de lire. En 2016, les Français étaient toujours aussi nombreux à lire qu'en 2015. D'après l'étude Ipsos du Centre national du livre*.

91 % de la population française est lectrice
Parmi les Français qui lisent beaucoup (plus de 20 livres dans les douze derniers mois), 30% sont des femmes, 59% des seniors. Toutes catégories confondues, les femmes sont plus lectrices que les hommes. 49% des Français lisent de manière quotidienne.

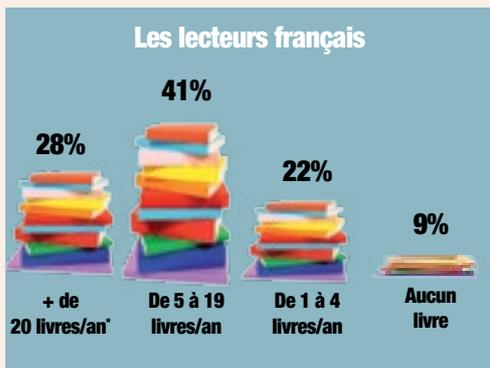
Le nombre moyen de livres papier lus est de 17 (3 de plus qu'en 2015)

Les trois genres de livres les plus lus sont les romans (69%) et surtout les romans policiers (43%), les livres pratiques (59%), les BD, mangas et comics (48%).



Les lieux d'achat sont variés

- Grandes surfaces : 79% (+7%),
- Librairies généralistes : 65% (-5%),
- Site internet vente papier 45% (+7%),
- Hyper/super marchés 42%,



*En moyenne 52 livres soit 10 de plus qu'en 2015, (papier et numérique)



D.P.

Acquisitions : le marché de l'occasion est en progression

34% des lecteurs achètent des livres d'occasion (8% de plus qu'en 2015)

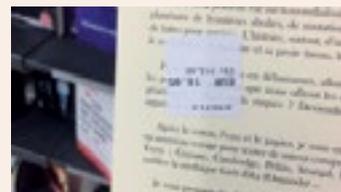
Les raisons de l'achat prémédité sont :

- L'envie de lire un auteur (86%),
- La recommandation d'un proche (86%),
- La recommandation d'un journaliste, critique littéraire (61%).

Les lecteurs font des lecteurs

36% des Français dont les parents lisaient souvent des livres sont aujourd'hui de grands lecteurs.

20% des Français dont les parents ne lisaient jamais de livres font aujourd'hui comme leurs parents.



Les raisons de l'achat impulsif sur le lieu de vente sont :

- Le sujet du livre (97%),
- Le résumé de la quatrième de couverture (89%),
- La connaissance de l'auteur (79%).

Certains lecteurs (30%) délaissent les librairies pour trois raisons principales :

- Il n'y a pas de librairie près de chez eux (52%),
- Ils pensent que les prix sont plus élevés dans les librairies traditionnelles que dans les autres points de vente 32%,
- Les livres recherchés ne sont pas toujours en stock (29%).

LE PRIX D'UN LIVRE



* Baromètre bisannuel portant sur un échantillon de 1 000 personnes représentatif de la population française de 15 ans et plus, interrogé par téléphone.

Le réseau de bibliothèques et sa fréquentation

En 2014, il existait sur le territoire français environ 16 000 lieux de lecture publique, c'est à dire des bibliothèques et des points d'accès au livre. Ces points sont des établissements qui ne répondent pas à tous les critères d'une bibliothèque et qui sont en général implantés dans de très petites communes. Environ un tiers des communes propose l'accès à une bibliothèque communale ou intercommunale. Ces établissements cumulent en un an plus de 214 millions de prêts de livres.

En 2016, 45 % des Français empruntaient des livres en bibliothèque ou médiathèque. Le chiffre est stable relativement à 2015. La principale raison (70%) de la non fréquentation des bibliothèques est la volonté de posséder le livre que l'on lit. ■

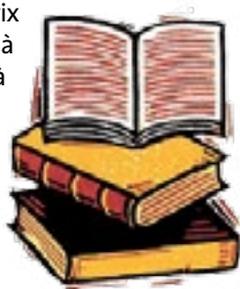


La loi Lang

La loi sur le prix unique du livre est adoptée par le parlement le 31 juillet 1981 et entre en application le 1er janvier 1982. Depuis, aucun livre neuf ne peut être vendu en dessous du prix fixé par l'éditeur. Seule une remise de 5% est autorisée, à laquelle s'ajoutent des dispositions particulières propres à la vente aux collectivités.

Si le vote de la loi a provoqué peu de débats à l'Assemblée nationale et au Sénat, le ministre de la culture de l'époque, Jack Lang, a éprouvé quelques difficultés à faire admettre son projet aux ministres du gouvernement de l'époque, certains craignant une inflation du prix du livre et, par conséquent, un ralentissement de sa consommation.

Avec le recul, il ne semble pas que les livres aient été vendus à un prix plus élevé, ni que l'offre se soit appauvrie. En revanche, la principale avancée de la loi tient en la survie des petites librairies indépendantes. ■



La lecture du livre numérique *

Chaque année la lecture d'ouvrages dématérialisés progresse. En 2016, elle a connu une avancée de plus de 5%. Un cinquième de la population française âgée de plus de 15 ans déclare avoir déjà lu un livre numérique, en partie ou en totalité. Il s'agit toujours de lecteurs assidus, d'hommes comme de femmes, de Parisiens comme d'habitants des régions, sans grandes distinctions. Il semblerait, à la lecture des précédents baromètres, que les catégories socioprofessionnelles n'induisent plus de différences.

Les trois quarts de ces lecteurs ont acquis une partie de leurs livres numériques gratuitement et légalement, notamment en streaming. 14% dit avoir déjà eu recours à l'offre illégale. Celle-ci concerne essentiellement les mangas, la bande dessinée et les auteurs à forte notoriété.

Pour lire, les adeptes du livre numérique utilisent leurs différents objets connectés, essentiellement une liseuse (82%), mais aussi une tablette (18%), un smartphone (10%) ou un ordinateur portable. ■

* D'après l'enquête 2017 réalisée pour la Société française des intérêts des auteurs de l'écrit (Sofia), le syndicat national de l'édition (SNE), la Société des gens de lettres (SGDL).



Parcours d'une librairie indépendante

Lucie a ouvert sa librairie en juillet 2015 à Trouville-sur-Mer. Passionnée par son métier, elle lui sacrifie la plus grande partie de son temps et de son énergie, sans parvenir à se rémunérer.

« **C'**est lors d'un séjour en amoureux à Trouville (Calvados), avec mon mari, que j'ai eu un déclic. Cette petite ville balnéaire n'avait plus de librairie depuis trois ans et les commerçants m'affirmaient que cela manquait cruellement. Rapidement, mes informations me confirmèrent qu'une clientèle potentielle existait. Des locaux, des parisiens en villégiature, des vacanciers ou des touristes étrangers... Ma petite librairie qui porterait le nom d'un roman de Daniel Pennac, *La petite marchande de prose*, ne tarderait pas à les accueillir. Cette perspective s'imposait à moi comme une évidence. »

Lucie est libraire depuis presque huit ans quand elle saute le pas, faisant fi des multiples difficultés économiques que connaît la profession. Elle s'est formée à l'Institut national de formation de libraires (INFL, Montreuil - 93) et a obtenu un brevet professionnel en alternance. Elle travaille tout d'abord dans une librairie de quartier dans le 20^e arrondissement de Paris puis est engagée en 2007 chez Virgin dans le centre commercial de Belle Épine à Thiais (94). « L'expérience a été très enrichissante, j'y

ai appris beaucoup sur mon métier, l'ambiance était bonne comme l'entente avec les collègues. La librairie du magasin couvrait 600m² (sur 2000m²) et recelait 145 000 références. Débutante, j'ai rapidement progressé et suis devenue adjointe de chef de rayon. La belle aventure s'est malheureusement terminée en 2013 par la disparition de l'enseigne. Il nous a fallu vider nos rayons au moment de la fermeture, bazarder nos stocks et nous séparer. Une expérience vraiment difficile à vivre... »

Entre épuisement et rêve

En février 2014, une nouvelle opportunité se présente à Lucie avec l'ouverture, au centre commercial des Quatre Temps de la Défense (Puteaux - 92), d'une librairie Cultura. Le magasin est un test pour le groupe qui progressivement se rapproche de Paris et qui tente, avec cette implantation au plus près de la capitale, de concurrencer la FNAC. Lucie participe à l'installation des rayons durant un mois et demi. Un poste lui est attribué en sciences humaines d'abord, puis en jeunesse (de 0 à 6 ans).

« Chez Cultura, les conditions de travail étaient beaucoup plus difficiles que chez Virgin. Le magasin ne fermait que trois jours par an, l'amplitude des horaires d'ouverture, de 8h à 20h, était difficile à soutenir, nous travaillions six jours d'affilée, quarante

“ Ma petite librairie, qui porterait le nom d'un roman de Daniel Pennac, La petite marchande de prose, ne tarderait pas à accueillir les locaux, les Parisiens en villégiature ou les touristes étrangers ”

deux heures par semaine et le travail le dimanche était, comme souvent, un peu forcé même si financièrement c'était intéressant. Les veilles de fêtes de fin d'année, nous accumulions les nocturnes pour préparer les rayons. Nous étions écrasés par le rythme que le management nous imposait, trop d'urgence, trop de choses à faire pour prendre réellement plaisir à exercer correctement notre métier. Nous n'avions plus une once de cerveau disponible ! De plus, mon poste de simple libraire constituait une régression relativement aux responsabilités qui m'avaient été confiées chez Virgin. »

C'est épuisée par le travail chez Cultura que Lucie se met à rêver à sa propre librairie. Elle ouvrira à Trouville le 14 juillet 2015 après un an de préparation. Son mari sera muté en Normandie tout en restant dans l'entreprise qui l'emploie et leur petit garçon Benjamin (du nom d'un personnage de Pennac !) connaîtra les joies du bord de mer en sortant de l'école.

Un commerce fragile

Tout n'a pourtant pas été facile pour Lucie. Si la municipalité de Trouville se réjouit à la perspective de voir une librairie parmi ses commerces – essentiellement de la restauration et de l'habillement – elle n'apporte pour autant aucune aide à la libraire. Rien ne vient non plus des organismes publics. Les banques, quant à elles, lui refusent un prêt malgré un dossier « en béton ». « En découvrant que le crédit servirait à ouvrir une librairie, un commerce réputé fragile, elles n'ouvraient même pas le dossier » explique Lucie, désabusée. Pour payer le pas-de-porte du petit local de 30m² et le stock de livres nécessaire au démarrage (environ 4500 ouvrages), la famille de Lucie décide d'apporter son aide. Une aide sans laquelle le projet n'aurait probablement pas vu le jour.

Depuis deux ans, la librairie est ouverte 21 rue Victor Hugo (ça ne s'invente pas !). Lucie ne parvient toujours pas à se rémunérer. La faible marge nette dégagée dans les précédents exercices est réinvestie dans le fonds d'ouvrage et la diversification de la marchandise (papeterie, carterie, cadeaux...). « Mes dépenses principales sont le loyer et le transport des livres qui coûte très cher. Hormis les commandes spéciales pour les événements du type salon du livre, les nouveautés que je peux retourner sous certaines conditions et à mes frais, et quelques rares ouvrages qui me sont confiés en dépôt, les invendus que j'ai payés aux distributeurs intègrent mon fonds jusqu'à ce qu'ils trouvent preneur. Sur un livre vendu je gagne 30 à 37% brut. Compte tenu de la faiblesse de mon chiffre d'affaires, ma puissance de négociation avec les distributeurs, est infime. Dans la chaîne du marché du livre, depuis l'auteur



jusqu'au lecteur, ce sont pourtant ces intermédiaires qui gagnent le plus. » Heureusement, la loi Lang (lire page 10) protège les librairies telles que celle de Lucie. « Sans le prix unique, il n'y aurait plus de petits établissements comme le mien mais que des grands groupes dont la force de frappe permettrait de négocier des marges importantes et d'afficher des prix défiant toute concurrence. La loi Lang a sauvé le métier ! »

Aujourd'hui Lucie travaille seule de 10h à 19 h, cinq jours et demi par semaine, sept jours sur sept l'été. Passionnée et heureuse, elle reconnaît néanmoins qu'elle a la chance d'être soutenue par son conjoint et sa famille. Son objectif est bien sûr de pouvoir à terme se rémunérer et engager un collaborateur. Souhaitons à la Petite marchande de prose de Trouville de connaître très vite la même notoriété rencontrée en 1990 par le livre dont elle tire son joli nom. ■

POUR EN SAVOIR PLUS :

Ouvrage :

Vers la fin des librairies ?
Vincent Chabault, la
Documentation française,
2014

Sites :

Le Centre national du
livre = [http://www.
centrenationaldulivre.fr/](http://www.centrenationaldulivre.fr/)
Le Syndicat national de
l'édition : <http://www.sne.fr/>

AIN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017



Vidauban (Var), membre de la Confédération paysanne.
Claude Chanel

L'Assemblée Générale de l'INDECOSA de l'Ain se déroulera le 30 juin 2017. Martine Sellier, présidente y est invitée. L'AG sera suivie d'un débat sur la viticulture, avec la participation de Serge Wolikow, historien, professeur émérite d'histoire contemporaine à l'Université de Bourgogne et Hubert Baret, paysan-viticulteur à

SOMME CRÉATION D'UNE ANTENNE À ALBERT

INDECOSA-CGT 80 (Amiens) a ouvert une antenne à Albert. Les camarades Patricia Féret et François Falize, secrétaire de l'UL, reçoivent les consommateurs le vendredi matin de 8h à 12h et sur rendez-vous. L'association propose aussi son aide pour monter, si nécessaire, un dossier de surendettement.
Maison du peuple, 32 rue Thiers, 80300 Albert.
Tél. : 03 22 75 39 80



D.R.

Colette Seguin

INDRE-ET-LOIRE LES RETRAITES ET LES PLUS DE 50 ANS S'APPAUVRISSENT

Aujourd'hui, plus d'1 million de retraités sont considérés comme pauvres vivant avec moins de 1000 € par mois, comme près de 13 % des Français dans ce cas. Enfin, les 50 ans et plus grossissent encore la population pauvre. D'ici 2030, par exemple, en Région Centre-Val-de-Loire, le nombre de retraités pauvres progresserait d'un tiers et atteindrait 70 000 personnes.

Les petites retraites et le manque d'emploi font basculer des millions de personnes dans la pauvreté. Mais l'activité salariée ou indépendante ne protège plus totalement : temps partiels contraints, contrats courts, intérim et bas salaires ou faible chiffre d'affaires pour les travailleurs indépendants peu qualifiés, ont donné naissance à une population de travailleurs pauvres.

Si les plus de 60 ans sont moins souvent concernés par la pauvreté que les autres catégories d'âge, 3,6 % d'entre eux représentent 10,7 % des personnes pauvres. Cela ne signifie pas pour autant que leur situation soit moins grave : une partie de ces personnes, notamment en milieu rural, survivent avec de très bas revenus. On le dit rarement, mais les plus âgés sont dans une situation particulière qu'il faut prendre en compte. Il est très peu probable que leur situation évolue, alors que les plus jeunes peuvent toujours espérer un avenir meilleur...

Cette situation devrait d'ailleurs hélas empirer avec l'augmentation du temps de cotisation nécessaire pour bénéficier d'une retraite «pleine» alors que



Les retraités ont peu d'espoir de voir leur situation s'améliorer

le chômage touche de plus en plus d'actifs. Les retraités sont du fait de leur âge largement victimes d'accidents de santé, souvent ils doivent subvenir aux besoins de leurs enfants, ou petits enfants, encore étudiants ou sans emploi et sans RSA, s'ils ont moins de 25 ans... et s'ils sont les premiers touchés par le veuvage, les retraités divorcent aussi... De plus nul n'ignore que les retraites n'ont pas été revalorisées depuis plusieurs années.

D'après Pierre Rocher

Associations Indecosa-CGT départementales, vos antennes :

Les actions que vous menez, les initiatives que vous organisez, vos activités sont à valoriser et à partager. Transmettez vos textes, programmes, informations, compte-rendus au secrétariat d'Indecosa-CGT national pour publication dans les pages Vie locale du IN Magazine.

Pensez à communiquer régulièrement vos calendriers (dates de vos CA, AG, formations...).

Le comité de rédaction

Échange de résidences, quelles précautions ?

Nous sommes une famille avec quatre enfants, et pour limiter les frais d'hébergement durant nos vacances, nous envisageons d'échanger notre maison en Touraine contre une résidence en Espagne ou en Italie. Est-ce sans risque ?

Mélanie Leroy (42)

L'échange de maisons est en effet une excellente solution pour alléger le budget consacré à ses vacances. Vous économisez les frais d'hébergement mais aussi les frais de restaurant en vous donnant la possibilité de cuisiner et de prendre vos repas à domicile. L'économie réalisée, selon la destination et la durée du séjour, peut aller jusqu'à 70% du montant global alloué à son projet.

Le concept est né aux USA dans les années 50. Il s'est ensuite répandu en Europe et ailleurs dans le monde. En France, que l'on habite la Touraine ou ailleurs, et malgré les évènements dramatiques du mois de novembre 2015, nous avons la chance de vivre dans un pays qui attire les visiteurs du monde entier. Avec les USA et l'Italie, l'hexagone est une des destinations les plus recherchées par les Français pratiquant l'échange de logements*. Une bonne raison pour tenter cette nouvelle expérience !

Prévenir son assureur

Lorsque l'on évoque l'échange de résidences, les risques les plus redoutés à priori sont les vols et les vandalismes. En réalité, l'expérience acquise par les sites internet spécialisés dans la mise en relation "d'échangistes" et la publication des annonces, révèle que le risque est négligeable et que l'immense majorité des échanges se passe bien. L'échange est basé sur la confiance réciproque. N'oubliez pas que si vous confiez vos clés à des personnes inconnues, celles-ci en font de même avec vous.

Pourtant quelques précautions sont recommandées. La première consiste à mettre sous clés les objets et valeurs auxquels on tient vraiment. Non pas parce qu'ils pourraient disparaître mais parce qu'ils pourraient être endommagés accidentellement.



Côté assurance, le mieux est de prévenir sa compagnie. La plupart des contrats multirisque habitation intègrent la couverture d'un tiers qui "garde" votre logement pendant vos vacances. Vérifiez bien votre contrat à ce sujet. A l'inverse, vérifiez qu'une extension "séjour villégiature" vous couvrira lorsque vous serez chez vos hôtes. Les assurances, généralement, voient d'un bon œil l'échange de logements parce qu'il offre une forme de gardiennage en période habituellement à risque pour les vols.

Clarifier les modalités de l'échange

Enfin, vous pouvez établir un contrat qui définira clairement les modalités de l'échange : dates des séjours, descriptifs des lieux, nombre de personnes pouvant les occuper, remise des clés, services apportés (internet, garage, voiture, usage de l'électroménager, règles de voisinage...). Certains sites spécialisés vous

proposent des modèles pour ce contrat. Le recours à des sites n'a rien d'obligatoire – vous pouvez aussi publier votre annonce sur n'importe quel support d'annonces de particulier à particulier – mais lors d'une première expérience, ils sont en mesure de vous aider pas à pas et de répondre aux questions que vous vous posez. Et surtout, ils portent à votre connaissance des milliers d'annonces parmi lesquelles vous trouverez certainement la résidence la mieux adaptée à vos souhaits. Ce service global vous coûtera le plus souvent une adhésion dont le montant varie selon les sites.

Quelle que soit la procédure pour laquelle vous opterez, le mieux est de vous y prendre le plus tôt possible, tout en prenant le temps de la réflexion et du bon choix. Bonnes vacances !

**D'après le site d'échange HomeLink*

Michèle Berzosa pour Indecosa-CGT

Paru dans Ensemble, mai 2016



INDECOSA-CGT - L'AVIS

Si vous êtes locataire de votre logement, il faut savoir que l'échange de résidence n'est pas considéré comme une sous-location parce qu'il n'y a pas de transaction financière. Il est, de ce fait, assimilé à un prêt à des amis. Pour ces raisons, vous n'êtes pas dans l'obligation de prévenir votre propriétaire. Relisez néanmoins attentivement votre bail afin de vous assurer qu'aucune clause ne s'oppose à cet échange.

Contact: indecosa@cgt.fr et www.indecosa.cgt.fr

BON A SAVOIR

SANTÉ

Don d'organes : vous avez le droit de refuser

Depuis le 1^{er} janvier 2017, chacun est présumé consentant au prélèvement d'organes après son décès. En cas d'opposition, une inscription sur le registre national automatisé des refus peut aujourd'hui être réalisée en ligne sur le site du Registre national des refus.

La loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016 a posé le principe du consentement présumé de chacun au prélèvement d'organes et de tissus post-mortem, sauf si un refus de don a été exprimé de son vivant.

Aujourd'hui, l'opposition suppose une inscription sur le Registre national des refus qui peut être réalisée :

- par une demande d'inscription auprès de l'Agence de biomédecine
- par papier libre ou par internet sur le site : registrenationaldesrefus.fr
- par un document personnellement écrit, signé et daté confié à un proche (en cas d'impossibilité de réaliser soi-même cet écrit, le document peut être rédigé par un tiers dont le contenu devra être attesté par deux témoins).

Comme pour l'inscription au Registre national des refus réalisée par courrier, l'inscription en ligne nécessite la fourniture d'une copie de sa pièce d'identité. Le site internet permet à chacun de modifier son inscription au registre ainsi que de la supprimer, si on revient sur sa décision.

À savoir : Si vous formulez oralement votre refus au prélèvement d'organes sans réaliser d'inscription sur le registre avant votre décès, il sera demandé à vos proches d'en préciser les circonstances et de signer une retranscription écrite auprès d'une équipe médicale. L'inscription sur le registre garantit donc le respect de votre opposition

Rappel : il n'appartient pas aux proches du défunt de décider du prélèvement d'organes et tissus.

Fiche préparée par Alicia Girardin



D.R.

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

Courriel :

Entreprise ou organisme

J'adhère pour l'année 2017 30 euros

Je m'abonne à l'In magazine pour six numéros 20 euros

Soutien au magazine 40 euros

Membre bienfaiteur Je verse pour l'année 2017 et je reçois les 6 numéros du IN Magazine 100 euros

Date et signature

BULLETIN D'ABONNEMENT

INDIVIDUEL

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Entreprise ou organisme :

COLLECTIF

Responsable de liste et du règlement collectif

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Entreprise ou organisme :

■ Indiquer sur papier libre le nom et les coordonnées des destinataires

Au numéro : 4 €

Abonnement annuel

Individuel : 20 € Collectif 5 à 9 : 16 € Collectif 10 et plus : 12 €

Soutien : 40 € Membre bienfaiteur : 100 €

Je règle par chèque à l'ordre de INDECOSA-CGT

A retourner à IN magazine Case 1-1 263, rue de Paris 93516 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 84 05 Fax : 01 48 18 84 82

Diffuz

Petites actions pour grands défis



Diffuz, LE réseau social des défis solidaires !

Gratuit, ouvert à tous, il facilite l'engagement solidaire et crée du lien entre les associations en quête de bénévoles et les citoyens en quête d'action.

Grâce à Diffuz, chacun a le pouvoir d'agir au service de la solidarité, ponctuellement, où il veut et quand il veut, en fonction de ses centres d'intérêt.

Découvrez **Diffuz**, le réseau social des **défis** solidaires

Diffuz, initié par



Essentiel pour moi

et soutenu par



samusocial
de Paris



Unités Cité



unicef
FRANCE

Inscrivez-vous sur www.diffuz.com

Suivez-nous sur

